

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 10 septembre 2018 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Denis STOLF, maire de Tréveray, président,
- M. Jean-Michel FEUILLET, conseiller départemental de la Haute-Marne, vice-président,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller départemental de la Haute-Marne, trésorier,
- M. Franck MENONVILLE, sénateur de la Meuse,
- M. Dany EDOT, suppléant de M. ANTOINE, maire de Bure,
- M. Daniel LHUILLIER, maire d'Abainville,
- Mme Claire PEUREUX, commune de Paroy sur Saulx,
- M. Henri FRANÇOIS, commune de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Marie MALINGREAU, CFTC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jacques LERAY, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN,
- M. David MAZOYER et Mme Dominique MER, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET et Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, conseillère départementale de la Haute-Marne,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt.

Etaient excusés :

- Mme Danielle COMBE, conseillère départementale de la Meuse,
- M. Gérard ABBAS, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller départemental de la Meuse,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Pierre SUCK, commune de Lézeville,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Philippe LERAITRE, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS.

Etaient invités :

- Mme Marie-Line MEAUX, garante CNDP,
- M. Jean-Michel STIEVENARD, garant CNDP,
- M. Jean-Daniel VAZELLE, garant CNDP,
- M. Jean-François MARECHAL, maire de Saudron.



1) Approbation du PV du CA du 5 juillet 2018

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins deux abstentions.

2) Interventions des garants du débat public

M. STIEVENARD explique dans quel contexte s'inscrit la mission que leur a confiée Mme JOUANNO, présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Il s'agit d'une part des suites du débat public de 2013, l'ANDRA ayant demandé la mise en place d'une phase de concertation post débat public. Dans ce cadre, les garants doivent s'assurer que les résolutions prises après le débat public sont bien mises en œuvre, que l'information est bien donnée et que les questions des citoyens sont bien prises en compte (d'où des rencontres avec les acteurs locaux, le suivi des ateliers de l'ANDRA...).

Il s'agit d'autre part d'une demande complémentaire liée à l'organisation du futur débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), pour lequel une Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a été constituée.

Mme MEAUX précise que la lettre de mission de Mme JOUANNO les charge de suivre la concertation post débat public 2013, de connaître les attentes du territoire pour le débat public sur le PNGMDR, et de faire le lien entre les deux. Les garants doivent éclairer la CPDP sur les questions à se poser sur le projet de stockage dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, sachant que ces questions sont plutôt d'ordre national que local.

M. VAZELLE ajoute qu'il est important pour eux de savoir quel peut être le rôle du CLIS dans cette concertation, et quelles questions il voudrait voir traiter dans le cadre du débat.

En réponse à M. JAQUET, Mme MEAUX indique que le débat public sur le PNGMDR devrait se dérouler sur une période de 4 mois à partir de fin 2018 ou début 2019. Des réunions publiques sont prévues dans les Régions (notamment dans le Grand Est). Concernant la méthode, les thèmes et le périmètre, la CPDP a lancé une concertation avec les associations environnementales nationales.

Mme FRANÇOIS rappelle le bilan négatif des précédents débats publics (conclusions du débat 2005 non reprises dans la loi de 2006, la démission de trois membres de la CPDP en 2013 à l'issue du débat), qui explique les réactions des opposants. Pour elle, les seules questions qui doivent être débattues sont : doit-on continuer à produire des déchets, et faut-il les enfouir ? Elle s'étonne par ailleurs qu'une concertation sur les infrastructures liées au projet ait lieu alors qu'aucune décision n'a été prise concernant le stockage. Dans ces conditions, elle ne comprend pas le rôle des garants, et ne voit pas quelle peut être leur influence.

2/6



Mme MEAUX rappelle que les textes récents exigent que tout dépôt de dossier, type Demande d'Autorisation de Création (DAC), soit précédé d'une phase de concertation. Le rôle des garants est de s'assurer que, lors de la préparation d'un projet, la concertation se déploie correctement, que toutes les questions peuvent être posées et trouvent des réponses. Les garants doivent retranscrire ce qu'ils ont compris des sentiments exprimés localement, et s'ils ne sont pas pris en compte, ils se retournent vers le maître d'ouvrage et évoquent le cas échéant les problèmes dans leur rapport final.

Par rapport aux précédents débats publics de 2005 et 2013, il se trouve que le législateur a retenu un seul mode de gestion, et que ce choix oblige l'ANDRA, établissement public. Mais cela n'empêche pas de regarder les questions non résolues en 2005 et 2013 et de les remettre sur la table. Dans le cadre du débat public sur le PNGMDR, l'échange porte sur la politique nationale de gestion et la CPDP doit s'assurer que le maître d'ouvrage a correctement informé des enjeux du projet.

M. LERAY estime que, depuis le démarrage du processus, l'avis des populations n'a jamais été demandé, et encore moins pris en compte, et ce malgré l'engagement des départements, lors de leur candidature pour le laboratoire, de consulter la population avant tout passage au stockage, ou les pétitions citoyennes demandant un référendum. Aujourd'hui, tout est fait comme si le projet était décidé et le choix de l'enfouissement n'est jamais remis en cause.

M. STIEVENARD précise d'une part que ces observations, typiquement, pourront être intégrées au débat, d'autre part qu'aucune décision ne pourra être prise suite à la phase de concertation sur les infrastructures. Celle-ci n'est qu'un préalable à une déclaration d'utilité publique et au dépôt de la DAC.

Mme FRANÇOIS indique que les associations locales et de nombreuses associations nationales ont décidé de ne pas participer au débat public sur le PNGMDR. Pour elles, la concertation ressemble plus à la facilitation de la mise en œuvre du projet, et les conclusions d'un débat public influencent rarement, voire jamais, la loi adoptée par la suite. Aujourd'hui, le débat paraît impossible, malgré les demandes des citoyens d'être consultés, et par ailleurs, le projet n'est pas technologiquement prêt. L'exemple de la Suède, où la Cour Environnementale a refusé de valider le projet de stockage de SKB (la sûreté des containers en cuivre étant remise en cause), montre que les questions de fond ne sont pas résolues, et qu'il est dérisoire de discuter des transports, de l'approvisionnement en eau ou en énergie à ce stade, surtout que des travaux sont déjà en cours.

M. MAZOYER souligne que les travaux préalables n'ont pas commencé (et note qu'ils seront utiles même si le projet ne se fait pas). Ceci ne sera possible que lorsque le processus d'autorisation sera arrivé à son terme. Les activités en cours sont liées à la vie du site, au fonctionnement du laboratoire, et à la remise en état du Bois Lejuc conformément à la demande du tribunal. En réponse à M. FLEURY, il ajoute que la visite du Bois est soumise à certaines conditions, compte-tenu des procédures contentieuses en cours. Mais il étudiera la demande de M. OLLIVIER pour une visite par des membres du CLIS.



Concernant la Suède, M. MAZOYER confirme qu'il y a des divergences entre la Cour Environnementale et l'autorité de sûreté, et que des discussions sont menées pour les surmonter. Sur les aspects encore en suspens pour ce qui concerne le projet de l'ANDRA, les travaux continuent. C'est le cas pour la question des déchets bitumineux, et la feuille de route des travaux sur le sujet peut être présentée au CLIS à la fin de cette année. La solution ne sera sans doute pas trouvée d'ici le dépôt de la DAC, mais les chroniques de mise en stockage seront adaptées pour en tenir compte.

M. FLEURY constate que la nomination des garants intervient tardivement et doute de leur éventuel influence sur la décision finale. Mme MEAUX rappelle que leur rôle n'est pas de prendre part à la décision, mais que leur travail doit permettre d'identifier toutes les questions qui se posent, auxquelles l'ANDRA a l'obligation de répondre. Si ce n'est pas le cas, le rapport le dira. Pour M. FLEURY, l'absence d'interlocuteur et de concertation depuis 23 ans rend la mission des garants difficile et illusoire. Il suggère de modifier la législation pour mettre en place un vrai système de concertation en amont, afin d'éviter des dépenses inutiles.

M. MENONVILLE réaffirme sa préférence pour la démocratie représentative (la décision doit revenir au législateur ou au gouvernement) mais estime positif la mise en place de débats, de consultations, le rôle des garants étant justement de s'assurer que la concertation a bien lieu, en toute objectivité. M. THERIN va dans le même sens, mais en remarquant la place de moins en moins importante du Parlement dans le processus décisionnel, et un fonctionnement qui ne donne pas nécessairement confiance, comme en témoigne la façon dont a été adoptée la loi de 2016, que ce soit lors de son passage devant le Sénat ou lors de son adoption définitive à l'Assemblée Nationale. Pour M. LHUILLIER, l'absence de débat est en effet significative du peu d'intérêt des élus pour un sujet d'une telle importance. Il estime enfin que parler de concertation, à ce stade très avancé du projet, est presque choquant.

Mme FRANÇOIS doute de l'utilité de la concertation et de ce débat (qui arrivent trop tard), dans la mesure où l'avenir du nucléaire n'est pas tranché et où le directeur général de l'ANDRA a indiqué que le centre de stockage, tel qu'il est prévu, ne suffirait pas. M. MAZOYER confirme que le projet est dimensionné pour accueillir les déchets provenant du parc existant et de l'EPR autorisé.

En réponse à M. FEUILLET, M. STIEVENARD propose de revenir à la demande devant le CLIS afin de rendre compte de leur travail. Il tient également à dire qu'il n'est jamais trop tard pour débattre.

M. JAQUET souhaite savoir comment s'articulent le débat public sur le PNGMDR et le projet de stockage, sachant que ce dernier suit son cours sous le régime des lois successives de 1991, 2006 et 2016. M. VAZELLE rappelle que le débat public sur le PNGMDR est obligatoire. Pour autant, il n'a pas pour objet de remettre à zéro la politique de gestion des déchets ou de remettre en cause le projet. Mme MEAUX ajoute que certains thèmes sont communs : les transports, la réversibilité, la phase industrielle pilote. Ils sont traités par l'ANDRA mais rentrent dans le champ du débat.





Mme FRANÇOIS estime que la phase industrielle pilote va permettre de construire toutes les infrastructures lourdes, pour un coût qui représente la totalité des provisions existantes. Les charges ultérieures reposeront sur les générations futures. Et si le projet n'aboutit pas, ces infrastructures n'auront aucune utilité.

M. MAZOYER indique que certaines infrastructures peuvent servir à d'autres usages que le seul stockage, et que pour d'autres (comme la voie ferrée) il convient d'établir un calendrier afin de rapprocher le plus possible leur construction de l'obtention de l'autorisation de création du centre de stockage. Pour Mme MEAUX, il est important d'avoir un calendrier assez précis des différentes étapes, afin d'éviter des incompréhensions, notamment avec les élus. M. THERIN ajoute que cela est vrai également pour les entrepreneurs.

### 3) Projet de Lettre du CLIS

Le prochain numéro de la Lettre du CLIS, dans sa nouvelle formule, sera disponible début octobre avec la mise en place du nouveau mode de diffusion. Le contenu validé lors du CA du 5 juillet dernier a été légèrement modifié.

La nouvelle version étant remise en séance, les membres du CA ont jusqu'au 14 septembre pour transmettre des propositions de modification ou de correction.

### 4) Questions diverses

- La prochaine visite du laboratoire aura lieu le 2 octobre et des places sont encore disponibles. En réponse à M. FLEURY, il est précisé que les places sont prioritairement réservées aux membres du CLIS, qui peuvent toutefois inviter des personnes extérieures si le groupe n'est pas complet.

- M. STOLF rappelle que la prochaine AG se déroulera le jeudi 11 octobre à 18h00, à la salle des fêtes de Bure, avec la présentation du dernier rapport de la CNE. Il est encore temps de poser des questions par écrit qui seront transmises à la CNE. M. LERAY souhaite que la présentation de la CNE soit divisée par thèmes et qu'il soit possible de poser des questions orales à la fin de chaque thème. Les membres du CA privilégient la continuité de la présentation, tout en demandant à ce qu'elle soit plus dynamique.

- La visite des installations ORANO à La Hague et du chantier de l'EPR de Flamanville aura lieu du 14 au 17 octobre. Il y a déjà 23 inscrits mais il est encore possible de s'inscrire jusqu'au 14 septembre.

- M. STOLF fait part aux membres du CA de la démission, pour des raisons de disponibilité, du CLIS, et donc du CA, de M. DESCHAMPS, membre au titre des personnalités qualifiées. Un courrier lui sera adressé pour le remercier de son implication, notamment au sein des commissions et du comité de liaison. Par ailleurs, cela signifie qu'il n'y a plus qu'un membre siégeant au titre des personnalités qualifiées pour 4 places potentielles, ce qui nécessite de rechercher de nouveaux membres.

5/6

---

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36

e-mail : [clis.bure@orange.fr](mailto:clis.bure@orange.fr)

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54

e-mail : [sj.clis@orange.fr](mailto:sj.clis@orange.fr) ou [s.jeanditpanel@clis-bure.com](mailto:s.jeanditpanel@clis-bure.com)

[www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B



- Il est rappelé que la Journée Portes Ouvertes de l'ANDRA a lieu le 23 septembre et que le CLIS y disposera d'un stand. Sont volontaires pour assurer la permanence avec Mme JEAN DIT PANNEL, Mme PEUREUX (sous réserve), MM. COUDRY, FRANÇOIS, MALINGREAU et STOLF. Il est également prévu de rencontrer, le 24 septembre à 09h00, à Saudron, les membres du Comité Ethique et Société, créé auprès de l'ANDRA.
- M. JAQUET signale qu'une réunion technique entre l'ARS, Santé Publique France et l'Observatoire Régionale de Santé, a eu lieu à Nancy le 31 août à Nancy, afin de finaliser la note de cadrage relative à la mise en place de l'état de référence sanitaire. Celle-ci sera diffusée aux membres du CA dès que possible. M. FLEURY regrette qu'il n'ait pas été tenu compte des disponibilités des représentants du CLIS pour fixer la date de cette réunion.
- Dans le cadre des réunions dans les communes, il est prévu d'aller à la rencontre des habitants de Dammarie le vendredi 28 septembre à 18h00, à la salle des Fêtes. Les membres du CA seront sollicités pour y participer.
- M. JAQUET signale que l'IRSN souhaite organiser une réunion avec le CLIS afin de revenir sur les points essentiels soulevés dans le cadre du groupe d'échanges mis en place pour l'instruction du Dossier d'options de sûreté. Cette réunion pourrait se dérouler début 2019 une fois le contenu exact et la forme précisés.
- En réponse à M. LERAY, M. MAZOYER rappelle que les travaux sur le terrain ne pourront intervenir qu'à l'issue d'un processus d'autorisation à venir. Il confirme par ailleurs que l'ANDRA a toujours pour objectif de déposer la DAC fin 2019.
- M. LERAY s'étonne que le GIP Haute-Marne attribue une subvention à l'entreprise POMA (environ 900 000 €), alors que cette entreprise est pressentie pour l'équipement de la descenderie. M. MAZOYER précise que cette aide a pour objet l'implantation de certaines activités de POMA en Haute-Marne pour favoriser le tissu économique local.

A Bure, le 10 décembre 2018

Le Président,

Le Vice-Président,

Denis STOLF

Jean-Michel FEUILLET



6/6

---

18 Avenue Gambetta – 55000 BAR LE DUC – Tél : 03 29 75 92 36

e-mail : [clis.bure@orange.fr](mailto:clis.bure@orange.fr)

Le Lavoir. Rue des Ormes 55290 BURE - Tél : 03 29 75 98 54

e-mail : [sj.clis@orange.fr](mailto:sj.clis@orange.fr) ou [s.jeanditpanel@clis-bure.com](mailto:s.jeanditpanel@clis-bure.com)

[www.clis-bure.com](http://www.clis-bure.com)

SIRET : 508377439000 15 – APE : 7120B

